

en commun

journal d'informations de la Commune de Noble-Contrée

Concours de photos
Lauréat :
Josué Corbaz



Tentez votre chance et
envoyez-nous
vos clichés !

EN SUPPLÉMENT

Brochure cantonale
présentant les points
de rencontre d'urgence
(PRU)

Pour se préparer au
mieux en cas de situation
particulière

numéro 35 – février 2024

Moments forts

Votations cantonales et
fédérales du 3 mars 2024

Impôt sur les chiens

Matinées de broyage des déchets verts

Conseils pour se chauffer au bois



Noble
Contrée
COMMUNE



**Chères concitoyennes,
chers concitoyens,**

L'hiver est encore bien présent et il faudra un peu patienter avant de pouvoir profiter de températures clémentes. Pour celles et ceux qui utilisent une cheminée ou un poêle à bois pour réchauffer leur foyer, nous vous distillons quelques conseils en dernière page pour le faire dans le respect de l'environnement.

Les nombreuses manifestations organisées par nos sociétés villageoises en 2024 permettent également de se réchauffer le cœur. Un programme copieux de lotos et de concerts vous attend ces prochaines semaines.

L'agenda des votations et élections sera également bien fourni cette année. Les citoyens auront entre autres la possibilité de se prononcer sur le projet de nouvelle Constitution pour notre canton, le 3 mars prochain.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de votre journal communal.

— **Chargée de communication**
Anaïs Zufferey

L'actualité de votre commune

Dates du Passeport vacances 2024

Chaque année, le Passeport vacances de Noble-Contrée propose des activités sportives, culturelles et créatrices aux enfants de la 1H à la 8H, à des tarifs particulièrement attractifs.

La prochaine édition se déroulera cet été aux dates suivantes :

- Semaine 1 : du 29 juillet au 2 août 2024
- Semaine 2 : du 5 au 9 août 2024

Le programme des activités sera transmis aux élèves au début du mois de mai.

Votations cantonales et fédérales du 3 mars 2024

Le dimanche 3 mars prochain, les citoyens seront appelés à se prononcer sur les quatre objets suivants :

Votations cantonales

- Projet de Constitution
- Révision de la loi concernant l'ouverture des magasins (LOM)

Votations fédérales

- "Mieux vivre à la retraite" (initiative pour une 13^{ème} rente AVS)
- "Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne" (initiative sur les rentes)

Pour le vote par dépôt à la commune, l'urne est située au guichet d'accueil, installé dans l'ancienne Poste de Veyras. Vous pouvez vous y rendre durant les horaires d'ouverture usuels.

Le jour du scrutin, il vous est également possible de vous rendre directement au bureau de vote. Ce dernier, situé au centre scolaire de Miège, sera ouvert le dimanche 3 mars de 9h30 à 11h30. Les

citoyens se présentent avec leur propre feuille de réexpédition.

Pour ces votations ainsi que les futures, les citoyennes et citoyens ne doivent plus coller d'étiquette autocollante personnelle sur la feuille de réexpédition. L'étiquette autocollante est purement et simplement supprimée. Vous pouvez dès lors détruire votre jeu d'étiquettes autocollantes personnelles.

Vous devez toutefois continuer à apposer votre signature sur la feuille de réexpédition.

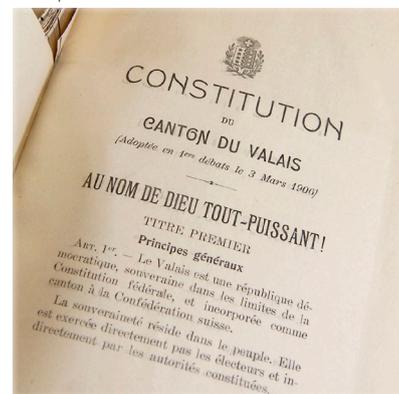


Photo © Le Nouvelliste

Fiscalité Impôt sur les chiens

Selon la législation cantonale, tout détenteur de chien domicilié en Valais ou qui y réside plus de trois mois par année, doit s'acquitter de l'impôt sur les chiens pour le 31 mars de l'année en cours ou à l'expiration du délai de 15 jours lors du dépôt des papiers.

Si c'est votre cas, nous vous invitons à remettre par courriel, par envoi postal ou par dépôt à l'administration communale les documents suivants d'ici au 31 mars 2024 :

- Attestation 2024 de votre assurance responsabilité civile couvrant les dommages causés par le chien ;
- Autorisation du vétérinaire cantonal si le chien appartient à une race in-

terdite ;

- Obligation de formation pour tous les nouveaux détenteurs d'un premier chien dans un délai d'une année dès l'acquisition.

L'impôt annuel sur les chiens se monte, comme les années écoulées, à CHF 150.- par animal.

Nous vous rappelons d'autre part que le règlement communal de police impose aux détenteurs de chiens de ramasser les excréments aux abords des routes, sur les propriétés et dans le vignoble. Les vignes et les parcelles agricoles sont des propriétés privées et doivent être respectées comme telles. Nous vous remercions de votre collaboration.

Protection de la population

Points de rencontre d'urgence (PRU)

A partir de ce mois de février, le canton du Valais peut compter sur 250 points de rencontre d'urgence (PRU) répartis sur tout son territoire.

Ces lieux de rassemblement sont prévus pour informer la population en cas de catastrophes ou de situations d'urgence (séismes, inondations, blackout, etc.).

A Noble-Contrée, ces PRU se situent dans les salles polyvalentes de nos trois villages (Miège, Venthône et Veyras).

La brochure encartée dans ce journal ainsi que le site web www.pointrencontreurgence.ch vous renseigneront plus en détails sur le sujet.

Informations pratiques

Carnaval de Miège 2024

A vos masques, le Carnaval de Miège revient pour sa 54^{ème} édition les 10, 11 et 13 février prochains sur le thème des jeux de société.

En complément du carnaval des enfants le samedi et du banquet du dimanche, le grand bal du mardi ouvrira ses portes à 21h à la salle polyvalente de Miège. Pour rentrer en toute sécurité chez soi, des bus sont prévus en direction de Sierre et de Crans-Montana. Retrouvez toutes les informations utiles sur le site de l'organisation www.carnavalmiege.ch.

La tenue d'un tel événement, qui attire un public nombreux, occasionnera quelques nuisances. Nous remercions les festivaliers de respecter le voisinage ainsi que les riverains pour leur compréhension.



Le Carnaval de Miège, la promesse de soirées inoubliables

Matinées de broyage des déchets verts

Afin de traiter et de valoriser les déchets verts des particuliers en circuit court et de diminuer la production de ce type de déchets, notre commune vous propose deux matinées de broyage des résultats de vos tailles :

- Samedi 23 mars 2024 : terrain des Crêtes à Veyras (10h - 11h30)
- Samedi 30 mars 2024 : parking Obabao à Venthône (9h15 - 10h15) puis déchetterie de Miège (10h30 - 11h30)

Cependant, nous vous remercions de respecter les recommandations suivantes :

- Le diamètre des bois de taille ne doit pas dépasser 5 cm ;
- Les essences de bois de thuyas et cyprès ne sont pas admises ;
- Merci de vous munir d'un récipient adéquat pour collecter le broyat ;
- Cette offre est destinée aux habitants de Noble-Contrée.

Cette solution est proposée par la commission communale du développement durable et offre plusieurs avantages :

- Diminution de la masse des déchets verts dans les bennes des déchetteries communales (et donc des coûts d'exploitation) ;
- Traitement de ce type de déchets en circuit court ;
- Possibilité d'utiliser le résultat du broyage pour vos espaces verts et votre compost privé ;
- Possibilité pour la commune d'utiliser le solde des broyats non utilisés dans ses espaces verts ou dans les composts de quartier.



Conseils pour se chauffer au bois

Le bois est une source d'énergie renouvelable. Cependant, lorsqu'un petit chauffage central alimenté au bois est mal utilisé, il rejette des poussières fines nocives dans l'air.

Pour préserver la santé publique, la Suisse a défini des normes pour un air sain. L'Ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair) impose notamment un contrôle par un spécialiste des installations de chauffage, dont celles à bois. A noter que l'association valaisanne des ramoneurs recommande un passage annuel pour les chauffages à bois manuels ou automatiques.

Voici quelques conseils concernant les matériaux ¹ pouvant être brûlés :

- ✔ Bois à l'état naturel, en morceaux (bûches, briquettes, brindilles, pives)
- ✔ Granulés de bois, bois déchiqueté, copeaux, sciure
- ✔ Objets en bois massif non traité (piquets de clôture, palettes à usage unique)
- ✘ Vieux meubles
- ✘ Bois usagé issu de chantiers
- ✘ Bois traités
- ✘ Bois d'emballage
- ✘ Bois imprégné d'enduit, de produits de conservation
- ✘ Palettes en bois mélangés
- ✘ Cartons, journaux, magazines

D'autre part, pour vous chauffer efficacement, pérenniser votre installation et éviter d'encrasser votre santé et celle du voisinage, veuillez suivre ces recommandations :

- Le poêle doit être nettoyé régulièrement.
- Le bois doit être approprié.
- Les bûches ne doivent pas être trop grosses.
- Le bois doit être sec, stocké depuis au moins deux ans (conservez le bois à température intérieure deux jours avant la combustion).
- L'apport d'air dans le poêle doit être suffisant.
- Privilégier un allumage avec des briquettes plutôt que des journaux.
- Appliquer la méthode d'allumage par le haut pour réduire les fumées.

Madame Séverine Pouly, maître-ramoneuse officielle de la région de Siere (y.c. Noble-Contrée), se tient à votre disposition par e-mail à l'adresse contact@poulyramonage.ch ou par téléphone au 079 884 46 06.

En savoir plus : Retrouvez la page "Allumage, le bon départ", sur notre site www.noble-contree.ch, sous la rubrique "Vie locale", "Développement durable", "Energies".



¹ Source : annexe 5, chapitre 31 de l'Ordonnance fédérale sur la protection de l'air

Actualités de nos sociétés

Lotos des sociétés : C'est un véritable festival de lotos qui se tiendra lors de ce premier trimestre. Le Tennis Club de Veyras ouvre le bal le 23 février 2024 à la salle polyvalente de Veyras. La Société de Développement de Veyras enchaînera le 8 mars dans la même salle. Puis le chœur d'hommes l'Echo vous donne rendez-vous le 10 mars à la salle polyvalente de Miège. Enfin, la jeunesse sera à l'honneur du loto des Scouts St-François d'Assise le vendredi 15 mars à la salle polyvalente de Veyras.

Fanfare Union de Venthône : la fanfare présentera le fruit de son travail hivernal le 10 mars prochain à 17h00 à la salle polyvalente de Venthône. Ce concert annuel proposera un joyeux mélange de parties classiques et d'autres plus modernes. Un chanteur invité de la région viendra accompagner l'ensemble pendant certains morceaux.

Agenda des manifestations

9 février : Karaoké du Carnaval de Miège, Relais Miégeois

10, 11 et 13 févr. : Carnaval de Miège, salle polyvalente de Miège

23 févr. : Loto du Tennis Club de Veyras, salle polyvalente de Veyras

8 mars : Loto de la SD de Veyras, salle polyvalente de Veyras

9 mars : Fête de la mi-carême, Relais Miégeois

10 mars : Concert de la Fanfare Union de Venthône, salle polyvalente de Venthône

10 mars : Loto de l'Echo de Miège, salle polyvalente de Miège

Ce journal mensuel informe nos habitants des actualités sociales, politiques et économiques de Noble-Contrée. Il est à la disposition des associations ou particuliers qui souhaiteraient proposer un sujet ou poser une question. Pour ce faire, ils peuvent nous écrire à communication@noble-contree.ch.

noble-contree.ch
 f @noblecontree
 @noblecontree
 Commune de Noble-Contrée

Téléchargez notre application mobile en scannant les QR codes suivants :



Impressum
 Tirage : 2'280 exemplaires
 Prochaine parution : 8 mars 2024
 Délai de rédaction : 16 février 2024
 Imprimerie : Schoechli, Siere